



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

ARRÊTE DE MONSIEUR LE MAIRE N° 2020/110

Objet : délégation de fonctions donnée à Monsieur Erik ROGER, 2^{ème} adjoint.

Le Maire de la commune de Simiane la Rotonde,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 3 juillet 2020,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Erik ROGER, 2^{ème} adjoint,

ARRÊTE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric ROGER, 2^{ème} adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

Patrimoine communal et travaux, pour les fonctions limitativement énumérées ci-dessous.

Compte tenu de l'activité professionnelle de Monsieur Erik ROGER, le périmètre de sa délégation exclut les éléments suivants qui font l'objet par ailleurs d'une délégation spécifique du maire : Château de Simiane et sa Rotonde, Clocher Saint Jean et Halle couverte, ainsi que le domaine de l'abbaye de Valsaintes dans le cadre de la convention de celui-ci avec le Château.

- Représentation de la commune aux instances de l'association des "Villages et Cités de caractère"
- Etablissement, en lien avec l'activité tourisme, d'un circuit de visite et de la communication sur celui-ci, tant dans le haut village que sur d'autres parties de la commune
- Inventaire après examen de l'état des éléments de patrimoine historique sur l'ensemble du territoire de la commune, et notamment : portes et façades, lavoirs y compris dans les chemins ruraux, etc.
- Prise en charge du fonctionnement de la bibliothèque municipale, dossier de la relocalisation de celle-ci et mise en place d'outils de consultation à distance (tablettes de lecture, etc.)

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs aux fonctions désignées à l'article 1 ci-dessus, à l'exception des engagements financiers.

Article 3 : pour l'exécution des missions de cette délégation, Monsieur Erik Roger travaille en collaboration avec Monsieur Léon Aubert et Monsieur Gilbert Elkaïm pour le patrimoine communal et avec Monsieur le Maire pour les travaux, dans le cadre des délégations respectives qui leur sont confiées.

Article 4 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Préfète ainsi qu' à Monsieur le trésorier.

Fait à Simiane la Rotonde, le 4 septembre 2020

Le Maire, Thibault DALLAPORTA



Notifié le
Erik ROGER

PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Date de réception de l'AR: 08/09/2020
004-210402087-20200908-AR_2020_110-AI